



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de
l'Utilité Publique**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS SASSO
au titre de la rubrique n°2111-1 de la nomenclature des installations classées
pour l'exploitation d'un élevage avicole sans nouvelle construction
se situant au lieu-dit « Le Double Six » sur la commune de
SOULITRÉ**

Par arrêté n°DCPPAT 2021-0014 du 26 janvier 2021, le préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public concernant la demande présentée par la SAS SASSO dont le siège social se situe au lieu-dit « Le Double Six » 72370 » SOULITRÉ, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement au titre de la rubrique n°2111-1 de la nomenclature des installations classées, pour l'exploitation d'un élevage avicole se situant au lieu-dit « Le Double Six » sur la commune de SOULITRÉ.

Le projet prévoit notamment l'augmentation des effectifs d'animaux, sans aucune extension des bâtiments existants, ni changement du mode d'exploitation. La demande d'enregistrement porte sur un effectif de 35 380 places de volailles ;

Il n'y a pas de plan d'épandage. La totalité des déjections produites est valorisée sur une plate-forme de compostage exploitée par la SARL FROGER FRERES située au lieu-dit « Montaigu » à THORIGNÉ-SUR-DUÉ, en vue d'une commercialisation.

**Le dossier est mis à la consultation du public
du lundi 15 février 2021 au lundi 22 mars 2021 inclus
à la mairie de SOULITRÉ
et sur le site internet des services de l'État en Sarthe
www.sarthe.gouv.fr**

(rubriques « publications » - « consultations et enquêtes publiques » - sélectionner la commune de SOULITRÉ)

Pendant la durée de cette consultation, le public peut formuler ses observations :

- sur un **registre ouvert à cet effet en mairie de SOULITRÉ**, 6 Grande rue 72370 SOULITRÉ, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public, durant la période de consultation, à savoir :

- Le Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30
- Du Mardi au Jeudi : de 09h00 à 12h00
- Le Vendredi : de 14h00 à 17h00

(à l'exception des jours fériés et de fermeture exceptionnelle de la mairie au public)

- en s'adressant au préfet de la Sarthe, par lettre (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ou **par voie électronique** (pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr) en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.

Place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9 –

Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00

www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe